



Place de l'Europe  
39100 DOLE  
Tél. 03.84.79.79.79

**Référence**  
D21/09

**Objet**  
Adoption de la norme comptable  
M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Secrétaire de séance**  
Séverine CALINON

**Rapporteur**  
Nathalie JEANNET

DÉLIBÉRATION

Le cinq octobre deux mille vingt et un, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni à la Cuisine Centrale, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 19  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 13  
Nombre de procuration : 1  
Nombre de délégués votants : 14

Date de la convocation : 27 Septembre 2021  
Affiché le :

**Délégués titulaires ou suppléants présents :**  
Nathalie JEANNET, Isabelle MANGIN, Catherine DEMORTIER, Cyriel JEANNEAUX, Christine RIOTTE, Séverine CALINON, Céline LABOUROT, Sylvie DUCUGNON, Patricia ANTOINE, Olivier DEMANDRE, Chantal TORCK suppléée par Denise CHANEY, Justine GRUET et Gwenaëlle TRILLARD

**Délégués absents ayant donné procuration :** Franck DAVID à Christine RIOTTE

**Délégués absents excusés non représentés :**  
Frédéric DRAY, Mireille RAUCH, Julie BOITET, Séverine DEVILLE, Alexandre CROT

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe),

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée à mettre en œuvre et à appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La recherche de convergence et d'harmonisation des procédures a conduit également la Ville de Dole à mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice budgétaire 2019.

L'exécution du budget du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » étant en partie gérée par le service Finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans un souci d'harmonisation, il est souhaitable que le Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée » envisage de mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice budgétaire 2022.

039-200044352-20211005-D21-09-DE  
039-200044352-20211005-D21-09-DE

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

En application des dispositions susvisées et après l'avis favorable du comptable public, le Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale « la Grande Table » pourrait donc, adopter la nomenclature M57 à compter du Budget Primitif de 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour l'exécution du budget du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale « la Grande Table » à compter de l'exercice budgétaire de 2022,
- **Autorise** Madame la Présidente à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait à Dole, le 05 octobre 2021

*La Présidente*  
*Nathalie JEANNET*

